

LIVRET D'ACCUEIL



GB CONSEILS

Nous sommes heureux de vous accueillir... !

Bienvenue dans notre organisme

- ✓ *De bilan de compétences*
- ✓ *De bilan de carrière et d'évolution*
- ✓ *De formation*

Au service et pour l'évolution des Hommes et des entreprises

Table des matières

1. Présentation de GB CONSEILS.....	6	Page 1 30
1.1 Statut Juridique.....	6	
1.2 Historique.....	6	
1.3 Activité.....	6	
1.4 Les différents sites et leurs accès.....	6	
1.5 Principaux clients	14	
1.6 Les intervenants.....	15	
<i>Gisèle BIHL – Consultante</i>	15	
<i>Olivier EGELE – Consultant / Coach.....</i>	16	
<i>Rachel MATHIEU – Consultante</i>	16	
<i>Laurence PUISSANT – Consultante</i>	17	
<i>Caroline DAUXERRE – Consultante</i>	17	
2. L’engagement qualité.....	18	
2.1 Nos engagements qualités et nos valeurs.....	18	
2.1.1 L’orientation personne/ bénéficiaire.....	18	
2.1.2 L’intégrité.....	18	
2.1.3 Les personnes	19	
2.1.4 Confidentialité.....	19	
2.1.5 Qualité	19	
2.1.6 Liberté	20	
2.1.7 Déontologie	20	
2.2 Vos engagements.....	20	
2.3 Votre entrée en formation.....	23	
3. Cadre de vie.....	23	
3.1 Horaires.....	23	
3.2 Congés, absences et retards	24	
4. Vie pratique.....	24	

Siège social : GB CONSEILS 54 rue principale 68740 Roggenhouse

1106 87 53 75 89 / Courriel : gisele.bihl@gmail.com

N° Siret : 451 206 965 00043 - APE 7022 Z

Numéro déclaration d’activité 42680184468 auprès du Préfet de la Région grand Est

4.1 Moyens de communication	24	
5. Cadre juridique	25	
5.1 Règlement intérieur.....	25	
5.2 Amélioration, renouvellement.....	25	Page 2 30
7. Annexe : Déontologie.....	26	



Dans une société en perte de repères, bien des personnes ressentent la nécessité de prendre du recul, de comprendre, de se ressourcer...

Nous vivons des périodes de changements permanents, perpétuels. Ce qui est bon pour nous aujourd'hui ne le sera peut-être plus dans cinq ou dix ans, dès lors, comment garder ou prendre confiance en soi, comment garder un équilibre, comment faire les meilleurs choix... ?

Notre ambition est de vous accompagner dans ces périodes de transitions, afin de favoriser votre évolution dans un respect global, de soi, des autres, et de l'environnement.

Le processus se déploie sur une certaine période de temps, afin d'intégrer la réalité du changement dans vos habitudes de vie personnelle et professionnelle.

Notre savoir-faire : libérer les potentiels et les talents individuels, c'est-à-dire permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même.

Nous vous accompagnons pour vous aider à :

- ↳ **Retrouver motivation et envie** : s'ouvrir à de nouvelles perspectives, sortir de la routine, s'inventer un nouvel avenir, retrouver de l'enthousiasme et de l'engagement
- ↳ **Choisir une orientation** à un carrefour de carrière : faire le choix le plus adapté entre plusieurs possibilités, définir une évolution plus en phase avec ses compétences et les besoins de l'entreprise
- ↳ **Trouver un nouvel équilibre** : mieux gérer l'équilibre vie professionnelle / vie privée, retrouver une dynamique positive après une crise, trouver sa voie

Notre rôle, en tant qu'intervenants, est de vous accompagner dans l'absolu respect de la personne et de ce que chacun porte en lui-même, par une approche globale intégrant les dimensions personnelles, professionnelles, économiques, sociétales...

Gisèle BIHL,

Directrice du centre GB CONSEILS

*Vous venez de vous inscrire à une formation
Proposée par notre organisme de formation
Et nous vous en remercions !
Vous trouverez ci-après les informations nécessaires
Au bon déroulement de votre parcours.*

Page 5 | 30

Bienvenue dans notre centre de formation

GB CONSEILS

Nous mettons à votre disposition trois sites pour vous accueillir, Altkirch, Colmar et Sélestat. Vous aurez la possibilité de choisir le lieu du déroulement de votre prestation.

Nous avons créé ce livret d'accueil, afin de partager nos engagements, notre démarche qualité, et nos valeurs. Ce livret vous donne accès à toutes les informations utiles et nécessaires à votre intégration.

Nous vous remercions d'avoir choisi notre cabinet, et de votre confiance.

Pour Nous l'important c'est Vous !

Siège social : GB CONSEILS 54 rue principale 68740 Roggenhouse

1 06 87 53 75 89 / Courriel : gisele.bihl@gmail.com

N° Siret : 451 206 965 00043 - APE 7022 Z

Numéro déclaration d'activité 42680184468 auprès du Préfet de la Région grand Est

1. Présentation de GB CONSEILS



1.1 Statut Juridique

Page 6 | 30

Siège social : **GB CONSEILS**
4 rue du Vieux Marché aux Vins 67600 SELESTAT
☎ 06 87 53 75 89 / Courriel : gisele.bihl@gmail.com
N° Siret : 451 206 965 00035 - APE 7022 Z

Directrice : *Gisèle BIHL*

Effectif global : *1 personne et 5 personnes en sous-traitance externe.*

GB CONSEILS fait partie du groupe « Alliance » réseau de professionnels de la formation.



1.2 Historique

GB CONSEILS créé son cabinet le 15 novembre 2003 à Bellemagny et démarre son activité de conseil.



1.3 Activité

GB CONSEILS, est expert dans les domaines : du bilan de compétences, du bilan de carrière et d'évolution, du bilan d'étape professionnelle, de la formation professionnelle continue, du conseil/audit et de l'outplacement...



1.4 Les différents sites et leurs accès

Pour l'ensemble de nos sites, le référent pédagogique et administratif est :

Gisèle BIHL ☎ 06 87 53 75 89
Courriel : gisele.bihl@gmail.com

Siège social : GB CONSEILS 54 rue principale 68740 Roggenhouse
☎ 06 87 53 75 89 / Courriel : gisele.bihl@gmail.com
N° Siret : 451 206 965 00043 - APE 7022 Z
Numéro déclaration d'activité 42680184468 auprès du Préfet de la Région grand Est

1.5 Les conditions d'accès pour les personnes en situation de handicap



GB CONSEILS s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de son offre, en fonction des besoins et compte tenu des difficultés particulières liées au handicap des personnes concernées.

Des moyens pédagogiques et techniques peuvent notamment être mis en place, de façon individuelle et personnalisée.

Le registre public d'accessibilité pour chacun des 3 sites est à votre disposition.

Contactez-nous pour plus d'informations

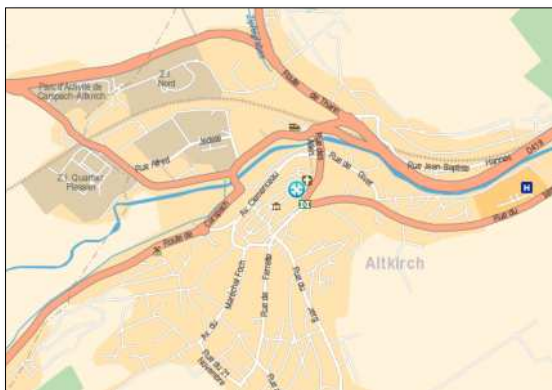
Référente handicap : Gisèle BIHL

Par téléphone : 06.87.53.75.89

Ou par email : gisele.bihl@gmail.com

GB CONSEILS

16 Rue du château
69130 ALTKIRCH



En voiture : Se rendre à l'église d'Altkirch située sur le promontoire. Lorsque vous vous trouvez face à l'église, il s'agit de la dernière maison située à votre droite avant l'église. C'est la maison des architectes d'Altkirch. Le bureau est situé à l'intérieur des locaux des architectes.

Depuis la gare : En sortant de la gare, dirigez vous vers vous vers l'église située sur le promontoire. Lorsque vous vous trouvez face à l'église, il s'agit de la dernière maison située à votre droite avant l'église. C'est la maison des architectes d'Altkirch.

Parking : Une cinquantaine de places. Possibilités de parking tout autour de l'église.
Accès personnes handicapées, avec l'assistance de l'intervenant.

Registre Public d'accessibilité à disposition sur demande.



**Façade avant – parking personnes handicapée devant l'immeuble
Bureau situé au RDC**

Siège social : GB CONSEILS 54 rue principale 68740 Roggenhouse

1106 87 53 75 89 / Courriel : gisele.bihl@gmail.com

N° Siret : 451 206 965 00043 - APE 7022 Z

Numéro déclaration d'activité 42680184468 auprès du Préfet de la Région grand Est

Colmar Bureau (25 m2) – Accès personnes handicapées

GB CONSEILS

1 Rue Edouard Branly
68000 COLMAR

Page 10 | 30



En voiture : Depuis l'autoroute A6, prendre la sortie Kaysersberg, Colmar Nord Zone Economique, arrivé au rond-point prendre à droite, rue Edouard Branly.

Le bureau est situé dans la zone économique du Ladhof à Colmar.

A partir du bâtiment du Conseil Départemental, prendre à droite vers la rue du Ladhof, et continuer jusqu'au feu rouge, à droite prendre la rue du prunier, arrivé au rond-point, tourner à gauche, vous êtes sur la rue Edouard Branly.

Grand parking gratuit :

Plus de 100 places,
Accès personnes handicapées.
Accès au bureau du RDC pour personnes à mobilité réduite.

Registre Public d'accessibilité à disposition sur demande.

Siège social : GB CONSEILS 54 rue principale 68740 Roggenhouse
1106 87 53 75 89 / Courriel : gisele.bihl@gmail.com
N° Siret : 451 206 965 00043 - APE 7022 Z

Numéro déclaration d'activité 42680184468 auprès du Préfet de la Région grand Est



ENTREE PRINCIPALE



ENTREE ARRIERE



ESPACE DE CONVIVALITE

Siège social : GB CONSEILS 54 rue principale 68740 Roggenhouse

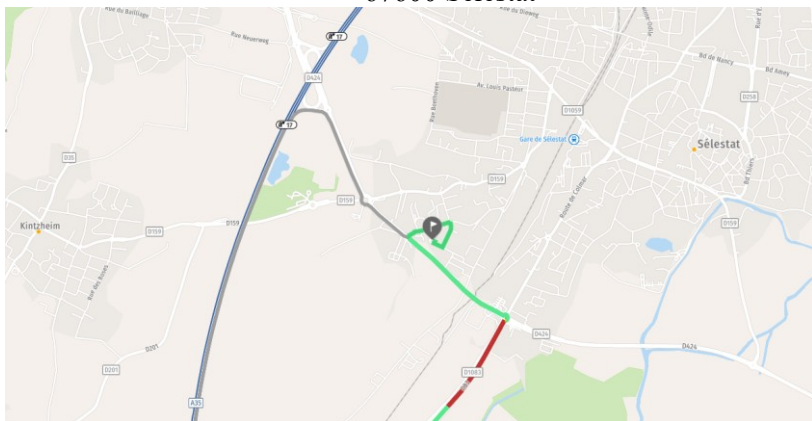
1106 87 53 75 89 / Courriel : gisele.bihl@gmail.com

N° Siret : 451 206 965 00043 - APE 7022 Z

Numéro déclaration d'activité 42680184468 auprès du Préfet de la Région grand Est

GB CONSEILS

1 allée Georges Charpak
Bâtiment Horizon 46
67600 Sélestat



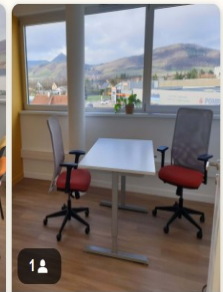



En voiture : Depuis Colmar prendre l'autoroute A 35, direction Strasbourg. Prendre la sortie vers Sélestat Centre, ou D 83. Arrivé au 1^{er} rond-point prenez à gauche, sur la route du haut Koenigsbourg. Puis prendre la route d'Orschwiller sur votre droite, puis au 1^{er} rond-point le Bâtiment Horizon 46, 1 allée Georges Charpak se trouve face à vous.

Parking : Devant l'immeuble, 50 places environs.
Accès personnes handicapées, avec assistance de l'intervenant.

Registre Public d'accessibilité à disposition sur demande.

: 13 | 30

			
<p>Le Bernstein</p> <p>Un bureau de 15 m2 personnel, idéal pour une réunion d'équipe ou recevoir de la clientèle</p>	<p>Le Ramstein</p> <p>Un bureau 6-8 personnes, avec une splendide vue sur les Vosges, idéal pour vos formations ou réunions en petit comité</p>	<p>L'Ortenbourg</p> <p>Un bureau de 10m2 personnel parfait pour pouvoir réfléchir en toute tranquillité ou recevoir des clients</p>	<p>Le Landsberg</p> <p>Bureau 2/4 personnes pour accueillir du public ou se retrouver en petit comité</p>

**« La Fabrik » propose plusieurs bureaux
garantissant
la confidentialité des entretiens. (Portes)**

Siège social : **GB CONSEILS** 54 rue principale 68740 Roggenhouse
 ☎ 06 87 53 75 89 / Courriel : gisele.bihl@gmail.com
 N° Siret : 451 206 965 00043 - APE 7022 Z

Numéro déclaration d'activité 42680184468 auprès du Préfet de la Région grand Est



1.6 Principaux clients



Siège social : GB CONSEILS 54 rue principale 68740 Roggenhouse

1106 87 53 75 89 / Courriel : gisele.bihl@gmail.com

N° Siret : 451 206 965 00043 - APE 7022 Z

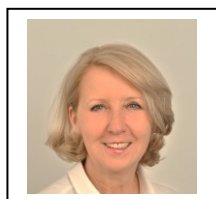
Numéro déclaration d'activité 42680184468 auprès du Préfet de la Région grand Est



1.7 Les intervenants

EQUIPES PEDAGOGIQUES (ENCADREMENT)

Interne : Animatrice et seul référent du bilan



Gisèle BIHL – Consultante

Directrice de GB CONSEILS à ALTKIRCH/COLMAR/SELESTAT

Diplômée en Management des Ressources Humaines, en psychologie, formée à différentes approches : analyse transactionnelle, maître praticien en programmation neuro linguistique...

20 années d'expérience dans le domaine du bilan de compétences, bilan de carrière et d'évolution, coaching de managers et dirigeants, développement professionnel, coaching d'orientation professionnelle et scolaire...

Spécialiste en bilan de compétences, audits Ressources Humaines, et accréditée CPF - DATA DOCK, OPCO, ANFH...

Expert de l'ensemble des phases du bilan de compétences

Dans le cadre du pluri regard :



Olivier EGELE – Consultant / Coach

Consultant – coaching individuel en entreprise et de particuliers

DESU Pratiques du Coaching Université Vincennes Paris 8 – Formation commerciale et de management

22 années d'expérience dans la direction de filiales étrangères en France. Accompagnement de changement - Création et développement d'entreprise. Direction et gestion d'entreprise - Stratégie et développement commercial.

Expert en accompagnement de projets et de changements.



Rachel MATHIEU – Consultante

Consultante en accompagnement de projets

Certificat de capacité consultante en bilans de compétences & reclassement, pôle universitaire Léonard de Vinci, Paris – DU Responsable formation, Université des Sciences Humaines Marc Bloch, Strasbourg

5 ans d'expérience consultante en orientation et insertion professionnelle.

Expert des phases émergentes du projet, faisabilité du projet, enquêtes.



Laurence PUISSANT – Consultante

Directrice LCONSULTING à OSENBACH

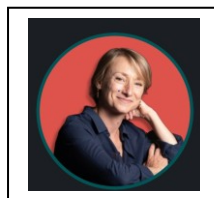
*Master /DESS « Management des réseaux » -
DU PABC « Pratiques avancées des bilans de
compétences »*

Page 17 | 30

15 années d'expérience en bilans de compétences - Accréditée par le FONGECIF Alsace, formations, recrutement de cadres et de techniciens, management commercial et de projet.

Expert sur l'ensemble des phases du bilan de compétences.

SOUS TRAITANCE



Caroline DAUXERRE – Consultante

Directrice

*Master 2 Management PME PMI & Affaires
Internationales, coach ICN School*

Accompagnement individuel et collectif de chefs d'entreprises et porteurs de projets sur les phases de création, de développement. Animatrice Serious Game immersif, pour optimiser les potentiels individuels et collectifs : Décryptage des aptitudes naturelles, Fidélisation des équipes, optimisation des parcours pro, recrutement.

Expert dans le domaine de la création et du développement d'entreprises, de l'approche gamifiée immersive : développement professionnel et stratégique.

2. L'engagement qualité

Nous nous engageons à accompagner toute personne désireuse d'effectuer un bilan de compétences et s'investissant dans son processus d'élaboration et de construction de projet.

C'est une équipe pluridisciplinaire, conjuguant maîtrise et expertise, dans ses différents champs d'interventions qui s'engage à agir auprès de vous.

Vous disposerez des ressources et de la logistique nécessaire à votre bilan.



2.1 Nos engagements qualités et nos valeurs



2.1.1 L'orientation personne/ bénéficiaire

Notre ligne de conduite, notre leitmotiv sont de comprendre les besoins des personnes pour fournir des solutions originales et adaptées avec des résultats observables et mesurables. Nous mettons à votre service notre expertise dans le domaine de l'analyse de vos besoins afin de vous proposer les solutions les plus en adéquation à vos attentes et exigences.



2.1.2 L'intégrité

Nous revendiquons une démarche éthique dans toutes nos relations de collaboration avec nos partenaires, nos bénéficiaires, nos clients.



2.1.3 Les personnes

Nous apprécions les valeurs personnelles et professionnelles de chacun et respectons les différentes individuelles.



2.1.4 Confidentialité

Auprès d'une personne ou d'une entreprise, toute intervention de notre part est strictement confidentielle : les « règles » du jeu sont précisées dès le départ.



2.1.5 Qualité

Nous apportons notre maîtrise et notre expertise dans le respect des exigences réglementaires de la démarche qualité :

- ✓ Garantir la conformité et la fiabilité de nos prestations,
- ✓ Etablir et appliquer un processus d'amélioration continue de la qualité,
- ✓ Déterminer les moyens empêchant les non-conformités,
- ✓ Maintenir l'efficacité de notre centre,
- ✓ Adapter nos modules en fonction de votre profil et de votre besoin,
- ✓ Assurer une bonne gestion et suivi de nos bénéficiaires afin d'assurer un service complet,
- ✓ Améliorer en permanence la satisfaction de nos clients et les performances de notre structure,
- ✓ Avoir une politique de responsabilité sociétale et environnementale : les supports sont également mis à disposition de façon dématérialisée.

Nos axes d'améliorations continues :

- ✓ Engagement qualité de nos prestations (moyens pédagogiques, moyens technique, intervenants...),

- ✓ Amélioration continue (enquête de satisfaction, enquête qualité,...),
- ✓ Analyses et évaluations de nos prestations, afin de procéder à des améliorations en fonction de vos suggestions (réponses à nos enquêtes).



2.1.6 Liberté

Toute personne est libre de participer ou non aux exercices proposés, à la démarche et aux processus définis. Nous nous engageons à adapter nos modules à votre profil et à vos besoins.

2.1.7 Déontologie

Le bilan de compétences se déroule dans le cadre du principe de confidentialité et de déontologie défini par le code du travail. Tous les résultats vous seront restitués et tous les documents élaborés seront détruits après le dernier entretien, sauf demande expresse écrite de votre part. Dans ce cas, ils ne pourront être conservés au-delà d'un an (Article R. 6322-59) ; et devront être détruits.

Le prestataire s'engage à respecter le consentement du bénéficiaire, la confidentialité, la neutralité. (Cf :Annexe)



2.2 Vos engagements

Nous vous invitons à devenir acteur, puis producteur et enfin réalisateur, de votre propre projet de vie/professionnel et personnel.

Une des conditions majeures dans la réussite du bilan est l'implication du bénéficiaire dans sa démarche concrétisée par :

- ✓ La lecture des conditions générales de vente, du livret d'accueil et du règlement intérieur.
- ✓ Le respect des entretiens proposés, et de ses séquences,

- ✓ Les démarches convenues lors de chaque entretien pour les entretiens ultérieurs : recherches documentaires, prises d'informations...
- ✓ Les ajustements à réaliser pour la conduite du projet
- ✓ L'organisation de vos démarches
- ✓ L'investissement de votre projet en partenariat avec le(s) consultant(s)
- ✓ Répondre aux sollicitations de GB CONSEILS

Les documents sont à votre disposition sur le site internet de GB CONSEILS, un espace personnel vous sera confié, vous donnant accès aux supports et outils de la prestation.

Si, toutefois vous n'étiez pas à l'aise avec l'outil informatique, l'ensemble de ces documents pourront vous être remis en format papier ou par courriel.

Vous êtes acteur de votre formation et de votre devenir.

Contrat d'engagement - Vous êtes acteur de votre devenir

Page 22 | 30

GB CONSEILS s'engage à vous fournir, accompagnement et conseils dans l'élaboration et la mise en œuvre de votre projet professionnel.

C'est une équipe pluridisciplinaire, conjuguant maîtrise et expertise, dans ses différents champs d'interventions qui s'engage à agir auprès de vous.

Vous disposerez des ressources et de la logistique nécessaire à votre bilan.

Un accompagnement réussi, c'est un travail de votre conseiller mais aussi un travail de votre part. Sans vos démarches et votre engagement, il n'y a pas de réussite possible.

Le livret d'accueil qui vous est remis résume les engagements de GB CONSEILS, nous vous demandons en retour les engagements suivants :

Je soussigné(e) _____ m'engage à :

- ✓ Participer aux entretiens fixés
- ✓ Prévenir le cabinet GB CONSEILS, en cas d'absence (par téléphone ou par mail)
- ✓ Effectuer les démarches convenues lors de chaque entretien pour les entretiens ultérieurs : recherches documentaires, prise d'informations...
- ✓ Investir votre projet en partenariat avec le(s) consultant(s)
(Votre degré d'implication étant vecteur de réussite dans l'élaboration du projet)
- ✓ Prendre connaissance des conditions générales de vente, du livret d'accueil et du règlement intérieur

Tel un producteur...

« Le producteur est celui qui sait ouvrir les portes, convaincre, réunir un premier financement, en impliquer d'autres. Il ne s'agit pas simplement de présenter un dossier à des commissions. Cela suppose bien sûr des projets qui incitent à se mobiliser. Mais si l'on est sûr de ce que l'on a envie de faire, sûr que ce film, si complexe soit-il à monter, doit trouver un public, eh bien on doit être prêt à le bâtir soi-même. Je vois parfois arriver des gens avec des projets qu'ils me demandent de porter à leur place. Je leur réponds qu'ils doivent faire leur chemin tout seul et puis essayer de le gravir... En plus, de se colletter avec les risques à prendre rapproche en fait du cœur de la création. Car chaque fois que vous affirmez votre volonté d'exprimer quelque chose d'une manière très précise, vous le faites encore plus intensément si vous savez le poids que cela représente pour vous et ceux qui vous entourent. » *Extrait d'une interview de Jacques PERRIN, dans le n° 199 du magazine « L'ENTREPRISE »*

Fait à : _____ le : ____/____/____

Signature :



2.3 Votre entrée en formation

Page 23 | 30

NOTRE REFERENT QUALITE

Gisèle BIHL, Directrice et Consultante interne sera votre référent. Elle sera votre contact principal durant toute la durée de la prestation. Elle a pour mission de vous accueillir, de vous aider, de vous informer et de vous guider tout au long du processus. Vous pourrez être accompagné par des consultants externes en fonction de vos besoins. (Cf. liste des intervenants)

VOS HORAIRES

Le programme détaillé de la formation ainsi que vos horaires de rendez-vous vous ont été communiqués lors de votre 1^{er} entretien.

3. Cadre de vie

Le cadre de vie, vous informe des modalités d'ouverture de nos différents sites, de la procédure à suivre en cas d'absence. Vous trouverez également des informations complémentaires sur les horaires, absences et retards dans notre règlement intérieur (Cf. règlement intérieur).



3.1 Horaires

Les horaires d'ouvertures sur les 3 sites :

Du lundi au vendredi de 8h à 20h30

Le samedi de 8h à 12h

Nous adaptons les horaires de rendez-vous en fonction de vos besoins et de vos contraintes.

Nos sites sont ouverts uniquement sur rendez-vous.



3.2 Congés, absences et retards

En cas d'absence, merci de prévenir Gisèle BIHL par courriel ou par téléphone : **Gisèle BIHL – ☎ 06 87 53 75 89**
Courriel : gisele.bihl@gmail.com

Page 24 | 30

4. Vie pratique



4.1 Moyens de communication

Nous restons à votre écoute et disponible. Votre interlocutrice principale Gisèle BIHL est joignable par courriel ou par téléphone :
Gisèle BIHL – ☎ 06 87 53 75 89
Courriel : gisele.bihl@gmail.com

Nous nous engageons à vous répondre dans les 48h.

Un espace dédié à nos supports et outils de formation (tests, liens, modèle d'enquête métier, support « outils »...) est mis à votre disposition sur notre site internet.

Les codes d'accès de cette espace vous seront remis par courriel au démarrage de l'action.

Vous avez la possibilité par le biais de nos enquêtes de satisfaction, de nous faire part de vos suggestions.

5. Cadre juridique

Le règlement intérieur fixe les règles de vie au sein de notre structure. Il précise les modalités de fonctionnement de notre centre en matière de santé, de sécurité et de discipline.

Page 25| 30



5.1 Règlement intérieur

Le règlement intérieur vous est transmis lors du premier entretien, (à votre convenance), soit sous format papier, soit par courriel, soit sur votre espace personnel sur le site GB CONSEILS, celui-ci est également disponible dans nos locaux.



5.2 Amélioration, renouvellement

Nous veillons quotidiennement à l'adaptation pédagogique, technologique et matérielle relative aux prestations proposées.

Perspective d'avenir : nous souhaitons, nous diversifier et vous proposer de nouvelles prestations. Cette diversification est au stade de l'étude et si vous le souhaitez, vous pouvez participer, en nous suggérant des actions susceptibles de vous intéresser.

6. Annexe : Déontologie

Notre code de déontologie

TITRE I : ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Art.1 : Exercer son activité en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle.

Art.2 : Communiquer cette charte à toute personne en faisant la demande

TITRE II : RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Art.3 : Analyser les besoins, préciser clairement l'objectif atteindre et décrire le process ou l'ingénierie pédagogique.

Art.4 : Etablir un contrat ou une convention préalablement à toute action, précisant clairement la prestation et la rémunération prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance ou co-traitance.

Art.5 : S'engager à faire valoir les travaux et coûts spécifiques à la préparation.

Art.6 : S'engager dans les limites de ses compétences et de sa disponibilité.

Art.7 : Assumer sa responsabilité personnelle, celle de ses collaborateurs et partenaires selon les contrats et conventions définis.

Art.8 : Respecter intégralement les engagements pris.

Art.9 : Donner des renseignements exacts sur sa formation et ses compétences professionnelles spécifiques.

Art.10 : Mettre en œuvre toutes ses compétences quels que soient l'action, le client, les bénéficiaires et le prix.

Art.11 : Exercer son action dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions, en mettant en œuvre les moyens

nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.

Art.12 : Informer rapidement son client ou son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.

Art.13 : Rester neutre par rapport aux jeux d'influence chez son client et n'exprimer aucun jugement sur son client auprès des bénéficiaires des actions.

Art.14 : Respecter la confidentialité des informations concernant son client.

Art.15 : Respecter la culture de l'organisation cliente.

TITRE III : RELATIONS AVEC LES BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION ET/OU DE CONSEIL

Art.16 : S'assurer du libre consentement de la personne.

Art.17 : Inscrire ses actions dans une démarche de développement de la personne.

Art.18 : Respecter la personnalité de chacun, respecter les choix des bénéficiaires quels qu'ils soient et s'interdire toute forme de discrimination.

Art.19 : Garantir aux bénéficiaires des actions la confidentialité absolue sur leurs paroles ou comportement, sauf s'ils présentent des risques majeurs.

Art.20 : Entretien avec les bénéficiaires des actions des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.

Art.21 : S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position et ne pas subordonner l'intérêt de ses clients à ses propres intérêts.

Art.22 : Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.

Art.23 : S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.

TITRE IV : RELATIONS AVEC LA PROFESSION

Art.24 : Contribuer par son comportement et la qualité de ses actions à renforcer l'image de la profession.

Art.25 : Se doter des moyens nécessaires à son professionnalisme et

Siège social : GB CONSEILS 54 rue principale 68740 Roggenhouse

1106 87 53 75 89 / Courriel : gisele.bihl@gmail.com

N° Siret : 451 206 965 00043 - APE 7022 Z

Numéro déclaration d'activité 42680184468 auprès du Préfet de la Région grand Est

au développement de ses compétences

Art.26 : Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.

Art.27 : Se garder de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients.

Art.28 : S'interdire toute concurrence déloyale ou captation de client présenté ou pressenti par un collègue.

Art.29 : Faire connaître et respecter les principes du présent code de déontologie.

Art.30 : En cas de litige entre confrères ou avec un client, rechercher d'abord une solution amiable.

TITRE V : RESPECT DES LOIS

Art.31 : Connaître et appliquer les lois et règlements et, en particulier, le partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informé de leur évolution.

Art.32 : Être en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale.

Art.33 : N'accepter aucune rémunération illicite.

Art.34 : Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.

CODE DE DEONTOLOGIE GB CONSEILS

Aspects règlementaires

Page 29 | 30

GB CONSEILS s'engage à proposer à tout bénéficiaire d'un bilan de compétences une prestation conforme aux dispositions régies par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018

« Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui précise les actions qui concourent au développement des compétences et entrent dans le champs d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle.

Le bilan de compétences permet aux bénéficiaires d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations, afin de définir un projet professionnel, et le cas échéant un projet de formation. (Article L6313-1 et L6313-10 du code du travail)

Conformément à l'article L.900-4-1 : "Nos bilans de compétences ne sont réalisés qu'avec le consentement des travailleurs. La personne qui bénéficie d'un bilan de compétences au sens de l'article L.900-2 est seule destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord. Le refus d'un salarié de consentir à un bilan de compétences ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement."

Il s'agit d'une démarche individualisée, s'articulant autour des trois phases telles que défini dans le code du travail. (Article R6322-35 et R6322-37)

- **Une phase préliminaire qui a pour objet :** de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ; de définir et d'organiser la nature de ses besoins ; de l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et des techniques mises en œuvre.
- **Une phase d'investigation** permettant au bénéficiaire : d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ; d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles, et d'évaluer ses connaissances générales ; de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelles.
- **Une phase de conclusions** qui, par voie d'entretiens personnalisés permet au bénéficiaire : de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ; de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel, et le cas échéant d'un projet de formation."

Cette phase de conclusions s'achève par la présentation d'un document de synthèse (Article L6313-10), se limitant aux circonstances du bilan (origine de la demande, conditions de réalisation de la prestation), compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolutions envisagées, le cas échéant, éléments constitutifs du projet professionnel et éventuellement du projet de formation des bénéficiaires et principales étapes pour la réalisation de ce projet (Articles R. 6322-37 – R. 6322-38 – R. 6322-39).

Au terme de son bilan, la personne accompagnée doit avoir clairement identifié ses compétences professionnelles et personnelles susceptibles d'être investies dans des situations professionnelles déterminées, et également définies après la prise en compte des besoins socio-économiques de son territoire d'activité et de son bassin de vie. La personne accompagnée doit être en mesure d'avoir une vision claire de son projet professionnel.

DEONTOLOGIE ET CONFIDENTIALITE

Toute communication du bilan de compétence est soumise à l'accord préalable du salarié.

Si le bilan est réalisé à l'initiative du salarié dans le cadre du CPF, la démarche reste personnelle et l'employeur n'en sera aucunement informé. La prestation pourra être réalisée après conclusion d'une convention bipartite.

Page 30 | 30

Si le bilan est tripartite c'est-à-dire réalisé dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise, ou dans le cadre du congé de reclassement, cette dernière accompagne la démarche qui restera toutefois confidentielle. Ainsi, le prestataire ne peut pas communiquer les résultats détaillés et le document de synthèse à l'employeur sans l'accord du bénéficiaire.

Article R6313-8 Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article L. 6312-1 ou dans le cadre d'un congé de reclassement dans les conditions prévues à l'article L. 1233-71, il fait l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

Le bilan se déroule dans le cadre du principe de confidentialité et de déontologie défini par le code du travail. Tous les résultats vous seront restitués et tous les documents élaborés seront détruits après le dernier entretien, sauf demande expresse écrite de votre part. Dans ce cas, ils ne pourront être conservés au-delà d'un an (**Article R. 6322-59**) ; et devront être détruits. (L.n°92-1446 du 31 décembre 1992)

"Les informations demandées au bénéficiaire du bilan de compétences doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'objet du bilan tel qu'il est défini à l'alinéa 2 de l'article L900-2. Le

GB CONSEILS, chargé de réaliser et de détenir le bilan de compétences, est soumis aux dispositions des **articles 226-13 et 226-14 du code pénal sur le secret professionnel** en ce qui concerne les informations qu'il détient à ce titre.

Les prestataires doivent procéder à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action. Ces dispositions ne s'appliquent pas pendant un an au document de synthèse et aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire, fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation. bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi."

Par ailleurs, GB CONSEILS s'engage à assurer auprès du bénéficiaire le suivi de son intervention en lui proposant une rencontre six mois après la fin du bilan de compétences pour faire avec lui le point sur sa situation.